

suis-je concerné ?

EDIAM s'adresse à tout patient **diabétique non insulino-dépendant** qui souhaite compléter ses connaissances ou ses compétences :

- au début pour comprendre la maladie
- pour bien choisir la diététique
- pour comprendre et adapter les traitements
- au long cours pour éviter les complications

L'Equipe intervient **en complément de l'éducation déjà réalisée par votre médecin ou votre infirmier(e)**.

Dans d'autres cas, l'éducation peut être réalisée en hospitalisation.

ça m'intéresse

L'équipe d'éducation

Christine **LENGLARD**
Infirmière

Marine **DARD**
Diététicienne

**CONTACT /
INSCRIPTION**

Par Téléphone (répondeur)

03.85.27.70.47

par Resomel®

Nous écrire

EDIAM (ResoVal)

Boulevard Louis ESCANDE

Centre hospitalier

71018 MACON Cedex



Education **DI**abétique **AM**bulatoire



J'apprends mon diabète

PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE

Acquérir ou maintenir ses compétences pour gérer au mieux sa vie avec une maladie chronique.

Le Programme



LE DIAGNOSTIC EDUCATIF

Entretien individuel avec l'infirmière et la diététicienne, *pour mieux se connaître*

LES 4 ATELIERS EN GROUPE

Vous pouvez venir avec votre conjoint(e)

Le diabète
La glycémie (hypo et hyper)
Animé par l'infirmière

Les médicaments antidiabétiques oraux
L'activité physique
Animé par l'infirmière

La diététique (alimentation)
Animé par la diététicienne

La surveillance et la prévention des complications : Œil, pied, rein et cardiovasculaire
Animé par l'infirmière

LE BILAN EDUCATIF

Entretien individuel avec l'infirmière et la diététicienne pour :

- Faire le point des acquisitions
- Faciliter le suivi par votre médecin et votre infirmier(e).

LE SUIVI EDUCATIF

Entretien individuel avec l'infirmière et/ou la diététicienne pour vous accompagner après la fin du programme



Le programme EDIAM est **gratuit**

Votre participation est **libre** et **volontaire**.

EDIAM est conçu pour vous aider à **mieux vivre avec votre maladie chronique** au quotidien. Les bénéfices sont propres à chacun mais vont généralement dans le sens d'une amélioration de l'**autonomie** et la **qualité de vie**.

*Programme autorisé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne
- Arrêté DSP/DPS n°31/2011 -*

Promoteur



Partenaire

La médecine de ville

